

Éducation **L'académie de Créteil tente d'attirer des profs** ➔ P. VI et VII

Corbeil-Essonnes **Un kebab avec frites à 3,50 €, qui dit mieux ?** ➔ P. I

91

Essonne • Vendredi 29 mars 2024 • N° 24756 • 3,50 €

Le Parisien

+ Vos magazines **Week-end et TV**



LP/FRED DUGIT

Marseille - PSG
Mbappé privé de clasico ?

➔ Sports • P. 18 et 19



Disparition d'Émile
Le Haut-Vernet se replonge dans la journée du drame

➔ Police-Justice • P. 12

LP/ARNAUD DUMONTIER

Cancer

Pourquoi tant de jeunes malades

Le taux d'incidence de certaines tumeurs augmente chez les moins de 50 ans. Selon les experts, les facteurs de risque avérés, comme le tabac ou l'obésité, n'expliquent pas tout.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3

Le Parisien



AMÉLIE BENOIST/IMAGE POINT.FR

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 216 € HT - (SC) 185 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 106 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AJ : 132€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - résiliation du bail commercial : 193€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 149€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108€ HT - Changement de patronyme : 56€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 - 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés
+ de 90 000 Euros**



Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

LA VILLE DU BOIS

Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21910665500018
Code Postal : 91620
Ville : LA VILLE DU BOIS
Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur :

https://lavilledubois.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2813_1007996.html

Identifiant interne de la consultation : MARCHE N° 2024/MP01
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : DELARIVE Sylvie
email : marchespublics@lavilledubois.fr
Tél : +33 164495940

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participation :
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :
DCL - DC2

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ; ? Une déclaration indiquant les moyens matériels généraux du candidat ; ? La liste de ses principales références précisant la nature, le montant et la date des travaux exécutés pendant les trois dernières années dans le domaine du présent marché.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis :

31 Mai 2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : LES SERVICES DE LA COMMUNE

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : TRANSPORT D'ENFANTS DES ECOLES, DES CRECHES ET DES ALSH

CPV - Objet principal : 60130000.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'objet du marché est l'exécution de transports collectifs d'enfants des écoles, des crèches et des accueils de loisirs (ALSH) effectués dans le cadre de leurs activités respectives.

Lieu principal d'exécution du marché : LA VILLE DU BOIS

Durée du marché (en mois) : 24

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloué : Non

Mots descripteurs : Transport.

Section 6 : Informations

Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 27 Mars 2024

Divers société

ATMT BATIMENT

SAS au capital de 500,00 Euros
Siège social :
10 rue Hoche
91260 JUVISY SUR ORGE
851197186 R.C.S EVRY

Le 31 décembre 2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. M. DERDOUR Messaoud, 10 rue Hoche, 91260 JUVISY SUR ORGE, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Mention faite au RCS d'EVRY

ATMT BATIMENT

SAS au capital de 500,00 Euros
Siège social :
10 rue Hoche
91260 JUVISY SUR ORGE
851197186 R.C.S EVRY

Le 31 décembre 2023, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Mention faite au RCS d'EVRY

DOHA, société en liquidation

SARL au capital de 8.000,00 Euros
8 avenue de Coquerive
ETAMPES (91150)
R.C.S. : EVRY 919 952 598

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Par décision collective en date du 11 mars 2024 à ETRECHY (91580), 44 rue de Vintué, et déchargé de son mandat, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tri-

bunal de Commerce d'EVRY.
Pour avis,
Le liquidateur.

INSTITUT DES PROFESSIONS D'AVENIR SARL à associé unique au capital de 500 € sise 13 avenue de la plaine 91390 MORSANG SUR ORGE 892770389 RCS de EVRY, Par décision de l'AGE du 31/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. LEBBAH Ruudi, Hans, Denis 13 avenue de la plaine 91390 MORSANG SUR ORGE, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de EVRY.

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOULLAY-LES-TROUX

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°27/2022.en date du 08 novembre 2022, Le Maire de Boullay-lès-Troux a engagé la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

- corriger des erreurs sur le plan de zonage des zones urbaines ;
- corriger des erreurs d'écriture dans le règlement ;
- apporter des précisions réglementaires pour mieux encadrer les divisions foncières ;
- modifier les O.A.P. du Champ Croche et du Village, et supprimer l'O.A.P. Boullay Gare ;
- prendre en compte la nouvelle cartographie des zones humides avérées et probables identifiées en 2019 par le SAGE Orge-Yvette dans

le règlement au niveau des mesures relatives aux protections, risques et nuisances dans les zones humides ;

- corriger l'annexe 4 des annexes réglementaires 5b qui porte sur des recommandations en zone de débordement ou de rétention d'eau en supprimant des recommandations faisant référence à la côte de référence liée à un PPRI qui n'existe pas sur la commune ;

- créer de nouveaux emplacements réservés le long des rues de la Midorge et des Sources pour permettre à la commune d'acquiescer les délaisés des espaces où s'appliquent les alignements de voirie.

L'enquête publique se déroulera du **15 avril 2024 à 9h au 14 mai 2024 à 17h.**

A cet effet, Monsieur Patrick AUBOURG, chef de projet au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives en retraite, a été désigné comme Commissaire Enquêteur et Monsieur Alain GARNIER, architecte DPLG et directeur des services techniques en retraite, comme suppléant par la première vice-présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier dans les locaux de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune : <http://boullay-les-troux.fr>.

Le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences en mairie les :

- samedi 20 avril 2024 de 9h à 12h
- mardi 30 avril 2024 de 9h à 12h
- mardi 14 mai 2024 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : plu.boullay@hotmail.com ou bien adressées par écrit, pour qu'elles soient parvenues avant la fin du délai de l'enquête publique, au Commissaire Enquêteur, en Mairie de Boullay-lès-Troux. Elles seront annexées au registre correspondant.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'issue de l'enquête.

Le Maire

COMMUNE DE VILLEJUST

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE <MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME>

Par arrêté n° 2024-012 du 21 mars 2024, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Villejust. Cette enquête publique se déroulera du **lundi 15 avril 2024 à 9h00 au mercredi 15 mai 2024 à 17h30.**

Monsieur Alain GARNIER, désigné par le Tribunal administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur, assurera deux permanences à la mairie de Villejust :
- le mercredi 24 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 2 mai 2024 de 13h30 à 18h30.

Durant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consulter les supports du dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur le registre d'enquête papier accessible au public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie (le lundi et vendredi de 9h00 à 12h30, le mercredi et samedi de 9h00 à 12h00, le mardi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 18h30).

Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse courriel suivante : modificationplu@villejust.fr ou les envoyer par écrit avec accusé de réception à l'adresse suivante et à l'attention de :

Monsieur le commissaire enquêteur (Projet : Modification n°1 du PLU)
Mairie de Villejust
6, rue de la Mairie
91140 VILLEJUST

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables à partir du site Internet de la commune.

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS



Gagnez des cadeaux exceptionnels avec Le Parisien !

- VOUS ÊTES BIEN PLUS QU'UN SIMPLE ABONNÉ -

Rencontre avec la rédaction, visites de lieux insolites, séjours en famille, pièces de théâtre, concerts, expositions, places VIP, accès backstage...

▶ Pour tenter votre chance, connectez-vous sur votre espace abonné sur leparisien.fr

Le Parisien